

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nancy, le 14/03/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY

5, place de la Carrière
Case Officielle 20038
54036 NANCY CEDEX
Téléphone : 03.83.17.43.43
Télécopie : 03.83.17.43.50

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
E18000030 / 54

M. le Maire
la commune de CREVECHAMPS
Mairie
54290 CREVECHAMPS

Dossier n° : E18000030 / 54
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : le projet de révision du plan d'occupation des sols avec transformation en plan local d'urbanisme de la commune de Crévéchamps

M. le Maire,

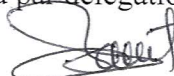
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Claude LEMOINE, retraité, demeurant 7 rond point Kléber, JARVILLE LA MALGRANGE (54140) (tel : 09 65 23 76 21 ; portable : 06 45 17 72 56) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, **vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.**

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E18000030/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 13 mars 2018

La présidente du Tribunal administratif de Nancy

Vu enregistrée le 12 mars 2018, la lettre par laquelle la commune de CREVECHAMPS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet de révision du plan d'occupation des sols avec transformation en plan local d'urbanisme de la commune de Crévéchamps ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude LEMOINE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de CREVECHAMPS et à Monsieur Claude LEMOINE.

La présidente,



Pascale ROUSSELLE